

SÉANCE DU VENDREDI 27 AVRIL 2007

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 19 Avril 2007, pour le 27 Avril 2007, à 20 heures.

Ordre du Jour :

- 1°) Audit du Centre socio-culturel François Rabelais : informations sur le résultat de l'audit
- 2°) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau :
Transfert de la compétence Enfance – Jeunesse
- 3°) Travaux d'aménagement en amont et en aval du Gué-Carré : participation de la Communauté de Communes
- 4°) Régie de transport : assujettissement à la T.V.A.
- 5°) Vente d'un terrain à Mme Perez
- 6°) Affaires diverses
- 7°) Questions diverses.

L'an deux mil sept, le vingt sept Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 19 Avril 2007, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël DESBORDES.

Etaient Présents : Mmes et MM. DESBORDES, BLOTTIÈRE, FROGER, MAUBERT, GASNIER, TRAHARD, LAUNAY, LANGOULANT, DAVID, DORLÉANS, LEVEAU, METTAY, ROUMENS, TRAVERS, BIGOT, BOUGARD, BUTET, CHANROUX, MESNEL

Excusés et représentés : Mmes et MM. FOUCAULT, BARBARAY, BEDOUE, BESSIÈRE, LONGEAU, VIALLEFONT, GUIVARCH

Absents : Mme RENAUT, M. CUSSAC

<u>Pouvoirs :</u>	M. FOUCAULT	à	Mme FROGER
	Mme BARBARAY	à	M. DESBORDES
	Mme BEDOUE	à	M. GASNIER
	Mme BESSIÈRE	à	M. BLOTTIÈRE
	M. LONGEAU	à	Mme DAVID
	Mme VIALLEFONT	à	M. LAUNAY
	M. GUIVARCH	à	M. BIGOT

M. LANGOULANT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 Mars 2007 a été approuvé à l'unanimité.

1°) AUDIT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL François RABELAIS

Dans le cadre du transfert envisagé de la compétence « Enfance Jeunesse » à la Communauté de Communes, il était nécessaire d'obtenir un chiffrage précis du transfert de charges qui ne pouvaient être corroborées que par un audit financier et organisationnel. Cet audit a été confié au Cabinet K.P.M.G. qui a rendu le 20 Avril 2007 un document de travail. Pour l'année 2006, il ressort :

- que le rattachement des charges et des produits aux exercices est respecté
- que les subventions des collectivités comptabilisées en produits sont en accord avec les conventions
- que les prestations C.A.F. comptabilisées sont en accord avec les conventions et les temps de présence
- que les soldes du bilan sont justifiés.

Cependant, l'analyse comptable 2006 met deux points en évidence :

- les provisions pour risques et charges constitués, soit 93 578 € devraient être imputés en fonds propres et non en provision ;
- un produit constaté d'avance de 6 000 € a été constitué sur la subvention versée par la Commune de Changé, avec son accord, qui viendra en réduction de la subvention 2007.

L'analyse des états financiers 2006-2007 permet de dire que la situation financière de l'association est saine. Les capitaux propres s'élèvent à 59 034 € au 31.12.2006, le résultat annuel s'élevant autour de 1 000 à 2 000 € sur la période. La Trésorerie disponible correspond à 3,5 mois de charges d'exploitation. On doit noter qu'ont été constituées deux provisions à caractère de réserve s'élevant au 31.12.2006 à :

- 17 220 € de provision pour charges relatives à la suppression dans le temps du C.N.A.S.E.A. et du FONGEP (emplois aidés)
- 76 358 € de provision pour indemnités de rupture de contrat en cas de suppression des services ou des actions confiées à l'association.

Le Cabinet K.P.M.G. indique que ces deux chiffres devraient être imputés en fonds propres et non en provision. En ce qui concerne la somme de 76 358 € ce montant paraît beaucoup trop élevé.

L'essentiel des charges est constitué des salaires qui représentent autour de 69 % des charges d'exploitation. Ces charges évoluent autour de l'inflation également.

En accord avec le Cabinet K.P.M.G. et la Mairie, l'Association a revu la répartition des salaires des activités de pilotage et logistique afin d'affiner la part des salaires consacrée plus spécifiquement à l'activité vie locale et associative. Elle a également revu la répartition des produits communs en pilotage et logistique. Compte tenu de ces données, le compte de résultat des activités Enfance – Jeunesse dont le transfert à la Communauté de Communes est envisagé, met en évidence les éléments suivants pour l'année 2006 :

Les charges d'exploitation des activités Enfance – Jeunesse s'élèvent à 346 806 € qui sont financées comme suit :

- Participation des familles et de la C.A.F. :	153 629 €
- Participation de la Commune charges supplétives :	57 872 €
- Subvention d'équilibre résiduel de la Commune :	53 711 €
- Financement C.A.F. Contrat Temps Libre et Contrat Enfance	111 583 €
	81 594 €

2°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ENFANCE – JEUNESSE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Par délibération en date du 22 Janvier 2007, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau a décidé de compléter la rubrique « autres compétences » de l'Article 2 des statuts actuellement en vigueur ainsi :

« Actions en faveur de l'enfance (3-11 ans) et de la Jeunesse (12-18 ans) dans le cadre du Temps Libre :

- Collaboration à l'élaboration d'un projet social,
- Financement d'une mission d'animation globale et de pilotage sur le territoire communautaire
- Organisation d'activités éducatives et de loisirs incluant le transport des personnes vers les lieux d'activités ».

La Communauté de Communes demande que ce transfert s'opère à compter du 1.01.2008

Le Conseil Municipal,

Vu l'Article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 06-0433 du 20 Janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Décide de transférer à compter du 1^{er} Janvier 2008 la compétence Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes et d'adopter la modification des statuts telle qu'elle est définie ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

3°) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVAL ET AMONT DU GUÉ-CARRÉ PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE DES RIVERAINS DE L'HUISNE ET DE LA VIVE-PARENCE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHANGÉ

L'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence envisage de réaliser des travaux d'aménagement en aval et en amont du Gué-Carré. Ces travaux pourraient démarrer en Septembre 2007 à condition que la Commune de Changé participe à hauteur de 50 % du montant TTC. Ils s'élèvent à 4 208 €TTC pour les travaux en aval du Gué-Carré et à 4 210 €TTC pour ceux en amont.

Monsieur le Maire propose de participer à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de participer à l'ensemble de ces travaux à hauteur de 50 % du montant TTC, soit 4 209 €

Adopté à l'unanimité.

4°) RÉGIE DE TRANSPORT : ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A.

La Régie de Transport à autonomie financière créée en 1985 n'est pas actuellement assujettie à la T.V.A. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait financièrement intéressant de s'assujettir à la T.V.A. et propose au Conseil Municipal de le faire à compter de 2007.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'assujettir à la T.V.A. la régie de transport à autonomie financière à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Adopté à l'unanimité.

5°) VENTE D'UN TERRAIN à Madame PEREZ Francine

La présente délibération annule celle du 23 Mars 2007 – n° 10.

Madame PEREZ Francine, demeurant « Le Petit Pavillon » à Changé, souhaite que la Commune de Changé lui vende une parcelle située au « Petit Pavillon » de 15 m² cadastrée BD n° 10, qui supportait un transformateur E.D.F. détruit depuis.

Vu l'estimation du Service des Domaines,

Monsieur le Maire propose de vendre à Madame PEREZ cette parcelle au prix de 30 € L'acte de vente sera passée en l'Etude de Maître ARMANGER, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

6°) AFFAIRES DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date du 4 Mai 2001 et du 17 Septembre 2004,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

a) Droit de préemption urbain

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- Terrains bâtis :

5, Allée du Perquoi	AW n° 46 et 47	11 000 m ²
2, Rue Montaigne	AB n° 350	604 m ²
12, Rue Malherbe	AB n° 370	450 m ²

- Terrains non bâtis :

La Girarderie	AT n° 423	1 544 m ²
Rue des Anémones	AC n° 256	1 169 m ²
La Girarderie	AT n° 419	853 m ²
La Girarderie	AT n° 417	593 m ²
La Girarderie	AT n°420	645 m ²
La Girarderie	AT n° 415	619 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 242	1 248 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 249	933 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 250	2 437 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 251	694 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 264	985 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 265	104 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 271	290 m ²
Le Pré de la Cointise	AV n° 399	10 649 m ²

b) Marchés publics : procédures adaptées

- Travaux d'assainissement eaux usées du quartier Boyère
Tranche n° 32 : D.L.E. Ouest – Le Mans = 62 281,70 €TTC
- Acquisition d'un car scolaire : Fast Concept car – Le Poiré sur Vie 104 052,00 €TTC

c) Z.A.C. de la Chenardière

- 7 terrains ont été vendus à des entreprises Changéennes – 2 autres sont en cours de négociation.
- La Communauté de Communes envisage de construire un bâtiment d'accueil destiné aux entreprises qui désirent démarrer une activité dans l'attente de réaliser un bâtiment définitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

SOMMAIRE :

- 1°) AUDIT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL François RABELAIS
- 2°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD EST DU PAYS MANCEAU – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ENFANCE – JEUNESSE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- 3°) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVAL ET AMONT DU GUÉ-CARRÉ PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE DES RIVERAINS DE L'HUISNE ET DE LA VIVE-PARENCE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHANGÉ
- 4°) RÉGIE DE TRANSPORT : ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A.
- 5°) VENTE D'UN TERRAIN à Madame PEREZ Francine
- 6°) AFFAIRES DIVERSES
 - a) Droit de préemption urbain
 - b) Marchés publics : procédures adaptées
 - c) Z.A.C. de la Chenardière

Ont signé les membres présents et représentés :

Mmes et MM. :

DESBORDES

LEVEAU

BLOTTIÈRE

METTAY

FROGER

ROUMENS

MAUBERT

TRAVERS

GASNIER

BIGOT

TRAHARD

BOUGARD

LAUNAY

BUTET

LANGOULANT

CHANROUX

DAVID

MESNEL

DORLÉANS